

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 2 mars à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

**Nombre de membres**

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 14

**Date de la convocation** : 22/02/2022

**Date d'affichage** : 22/02/2022

**Présents** : Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Sabrina DOUAIRE, Nathalie FUSELLIER, Sandra RIQUIN, Floriane DUPUY, Béatrice CANONNE

Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry GROBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER

**Absente excusée** : Madame Aurélie POIRIER

**Absents** : Mesdames Elodie MARCHAND, Bernadette VOUAUX, Monsieur Robert PLU

Le conseil municipal accueille Madame Isabelle DEVAUX et Monsieur Guy BERTIN, conseillers départementaux, qui se sont proposés pour présenter l'organisation et le fonctionnement du conseil départemental.

Le département de Maine et Loire regroupe 177 communes, soit 850 000 habitants ; il dispose de compétences propres (solidarités humaines et territoriales, routes, collèges, aménagement numérique, transport des élèves handicapés, environnement) et de compétences partagées (tourisme, culture/sport, sécurité civile), pour un budget qui s'élevait en 2021 à 807M€.

A la suite d'un exposé détaillé, les échanges se sont ouverts, notamment en matière de logements d'urgence, de subventions dont pourrait bénéficier la commune, et des budgets alloués en faveur des jeunes et des seniors.

**ORDRE DU JOUR**

Madame Sabrina DOUAIRE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil, qui accepte à l'unanimité, d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir l'inscription de dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

## Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

DESIGNATION	Travaux de sécurisation de l'église
ENTREPRISE	FONTENEAU RENOVATION
PRIX HT	2 836.80€
PRIX TTC	3 404.16€

### **DEL N° 02-03/2022-01** Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles,

autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### **DEL N° 02-03/2022-02** Subventions aux associations

Monsieur Florent POIRIER explique que certaines associations n'ont pas rendu leur dossier de demande.

D'autre part, la réunion de la commission municipale en charge des associations n'a pas compté beaucoup de participants ; il propose aux conseillers qui le souhaitent de venir rejoindre ce groupe de travail.

Il fait remarquer que les subventions municipales accordées l'an passé à titre exceptionnel n'ont pas eu l'effet escompté ; certains budgets sont tout juste équilibrés, d'autres sont en déficit.

Il rappelle que, tous les ans, le choix est fait de subventionner une cause nationale. Il s'agit cette année de la lutte contre le cancer.

Il précise, à propos des Restos du Cœur, que 5 288 repas ont été distribués aux Vernantais.

Beaucoup d'autres demandes d'associations extérieures ont été reçues, notamment de la part de France Victimes 49. Sur la commune, 43 personnes ont passé un entretien, 12 d'entre elles ont été reconnues victimes.

Monsieur Florent POIRIER estime que les choix d'attribution sont compliqués ; serait-il envisageable de travailler différemment et d'avoir une enveloppe globale plutôt que de se référer systématiquement à l'année précédente ? Ne pourrait-on pas également aider sur des projets spécifiques ?

Selon Monsieur Thierry GROSBOIS, les associations les plus motivées doivent être soutenues, mais il faut également soutenir les plus modestes, porteuses de projet, et qui ont besoin d'être dynamisées.

Monsieur Jacky PASQUIER fait remarquer que les associations Vernantaises bénéficient de la gratuité de la salle des Fêtes 1 fois par an, ce qui constitue une économie pour elles.

Monsieur Patrice NEAU souhaite savoir ce que la commune envisage de faire concernant 2 associations, le judo (repris par le club de Saumur), et la pétanque (en sommeil).

Monsieur Florent POIRIER reprendra contact avec elles.

Monsieur le Maire clôt le débat en précisant qu'à l'avenir, le dossier actuel de demande sera conservé, et qu'il sera accompagné d'un « appel à projet », portant sur une initiative nouvelle, susceptible d'être subventionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'attribution de subventions telle que décrite ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>			
	Demandées	Validées	2021
CLUB DES RETRAITES	1 000€	700€	700€
FAMILLES RURALES - Gestion	0	0	200€
CHORALE ARIA	150€	150€	150€
ADMR	1 300€	1 300€	1 200€
CLOPIN CLOPANT	0	0	450€
ASSOCIATION LIGERIEENNE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ALAHMI - ALPAREGA	0	0	150€
UNC-AFN	200€	200€	200€
CLUB PHOTO	300€	200€	200€
ANSEA			
	2 950€	2 550€	3 250€
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>			
LES LACETS VERNANTES - VERNOIL	0	0	0
BASKET LOISIRS	250€	250€	250€
FOOTBALL	1 200€	1 200€	1 600€
BADMINTON	800€	800€	600€
SECTION GYMNASTIQUE - AG2V	350€	200€	200€
TENNIS DE TABLE	600€	600€	600€
JUDO	0	0	0
ONEA	600€	200€	400€
	3 800€	3 250€	3 650€
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</b>			
Ecole Eugène Livet			
<i>Sorties scolaires (92 enfants)</i>		920€	
<i>Animation culturelle</i>		500€	
		1 420€	1 400€
Ecole Notre Dame	2 000€	2 000€	
<i>Sorties scolaires (15 enfants)</i>		150€	
<i>Animation culturelle</i>	500€	500€	
		2 650€	1 100€
RASED	80€	80€	80€
		4 150€	2 580€
<b>MANIFESTATIONS - TOURNOIS</b>			
TENNIS DE TABLE	800€	600€	0
OMNIBAD - ONEA			
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>			
Lutte contre le cancer		150€	150€
Restos du cœur	1 301€	650€	500€
	1 301€	800€	650€

<b>SYNTHESE</b>			
	Demandées	Validées	2021
ASSOCIATIONS DIVERSES	2 950€	2 550€	3 250€
ASSOCIATIONS SPORTIVES	3 800€	3 250€	3 650€
LES ECOLES		4 150€	2 580€

LES TOURNOIS NATIONAUX	800€	600€	0€
AUTRES	1 301€	800€	650€
TOTAL	8 851€	11 350€	10 130€

### **DEL N° 02-03/2022-03 Investissements avant le vote du budget**

Après exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'inscription des sommes suivantes en investissement, avant le vote du budget :

DESIGNATION	TTC	Compte 2111
Etude de sols square des Erables	640€	
Etude de sol terrain rue de Longué	948€	
Frais de bornage terrain rue de Longué	1080€	
TOTAL	2668€	

### **INFORMATIONS**

#### **- Point sur la cession des chemins**

Monsieur le Maire souhaite apporter une information au conseil, relative à la gestion du domaine public de la commune, dans la mesure où il a été saisi de plusieurs demandes d'achat de chemins ruraux et terrain communal.

Il faut distinguer le domaine public (mairie, école, stade, voirie, captage eau, cimetière ...) du domaine privé (propriété communale résultant de dons ou legs, réserves foncières, logements communaux, locaux commerciaux, chemins ruraux, bois et forêts...)

La réglementation des chemins ruraux est régie par le code rural ; ce sont des chemins appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils doivent être situés hors agglomération.

Ils font partie du domaine privé de la commune. De ce fait, une procédure d'enquête publique doit être menée avant toute cession.

Après délibération du conseil municipal sur le principe de l'aliénation du chemin, un commissaire enquêteur est désigné, puis un arrêté du Maire va ouvrir l'enquête publique (qui peut porter sur plusieurs demandes).

Un registre d'observations est mis à la disposition du public en mairie ; le commissaire enquêteur pourra y tenir une permanence, puis il établira un rapport, qui sera transmis au Maire.

Les riverains seront sollicités pour savoir s'ils souhaitent acquérir ces biens ; dans la négative, et après accord du conseil municipal, l'acte de vente pourra être signé.

Monsieur le Maire alerte le conseil sur le coût d'une telle opération, qu'il s'agisse d'un terrain public ou d'un chemin (indemnisation du commissaire enquêteur : 48€ de l'heure et 0.37cts du km - insertions dans des journaux - étude de sol - frais de géomètre).

Il est décidé dans un premier temps de recenser les demandes des Vernantais avant de lancer une procédure.

#### **- Installation de miroirs routiers**

Monsieur le Maire fait part au conseil de demandes émanant de riverains (rues de Vernueil et de Saumur) qui souhaitent installer des miroirs afin de pouvoir sortir en voiture de chez eux en toute sécurité.

Il s'agit d'un dispositif réglementé, qui doit être utilisé si aucune autre possibilité ne s'offre à la municipalité pour améliorer la visibilité ou sécuriser le lieu.

La commission référente va donc au préalable se rendre sur place, avant que le conseil municipal ne prenne une décision.

- **La Dustrie**

Madame Jacqueline TARDIVEL explique qu'un échange a eu lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France, Alter et le cabinet AUDICCE, pour examiner le projet de la seconde tranche de la ZAC.

Compte-tenu des préconisations des services des bâtiments de France, ce projet ne pourra être concrétisé en l'état, une autre simulation est attendue pour le 15 mars.

- **Anjou Cœur de ville**

La phase d'étude du dispositif de revitalisation Anjou Cœur de ville se poursuit et une réunion aura lieu en avril prochain.

- **Réunion publique sur l'aménagement de la rue de Vernoil**

Monsieur le Maire explique qu'elle a rassemblé environ 50 personnes, et qu'un groupe de travail réunissant des Vernantais a été créé pour travailler sur le projet.

- **Projet d'agrandissement du Centre de Loisirs**

La structure est gérée par le SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique), qui laisse entrevoir une possibilité de financement ; il restera ensuite à étudier le coût de fonctionnement.

- **Permanence**

Madame Anne-Laure BLIN, députée, assurera une permanence à Vernantes mercredi 9 mars, et déjeunera ensuite à l'EHPAD.

- **Permanences élections présidentielles**

<b>10/04/2022</b>	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 - 10h00	Jacqueline TARDIVEL	Thierry GROSBOIS	Jacky PASQUIER
10h00 - 12h00	Manuel DA SILVA	Sandra RIQUIN	Floriane DUPUY
12h00 - 14h00	Thierry PAPOT	Sabrina DOUAIRE	Aurélie POIRIER
14h00 - 16h00	Robert PLU	Béatrice CANONNE	Nathalie FUSELLIER
16h00 - 18h00	Patrice NEAU	Etienne MOREAU	Claude POIRIER

<b>24/04/2022</b>	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 - 10h00	Christian PACORY OU Jacky PASQUIER	Béatrice CANONNE	Jacqueline TARDIVEL
10h00 - 12h00	Manuel DA SILVA	Thierry GROSBOIS	Florent POIRIER
12h00 - 14h00	Sabrina DOUAIRE	Aurélie POIRIER	Thierry PAPOT

14h00 - 16h00	Elodie MARCHAND	Nathalie Fusellier	Bernadette VOUAUX
16h00 - 18h00	Etienne MOREAU	Sandra RIQUIN	Patrice NEAU

- **Actions en faveur de l'Ukraine**

Monsieur Patrice NEAU demande si la commune dispose d'hébergements.  
Madame Sabrina DOUAIRE va réunir le Conseil Municipal des Jeunes pour réfléchir sur des orientations d'aide.

- **Informations diverses**

Monsieur Florent POIRIER explique qu'il a rencontré l'UFCV (Union Française des Centres de Vacances), qui organise des ateliers sur la commune (numérique, activités seniors). Il serait intéressant selon lui d'en mettre en place pour les jeunes, encadrés par un éducateur.

Il signale la venue d'un club de taekwondo la première semaine de mai à la salle de sports, qui proposera en contrepartie des séances au centre de loisirs et aux écoles.

Il annonce l'arrivée prochaine d'un club de self défense / cardio sur la commune.

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 00h00.

Fait à Vernantes, le 7 mars 2022

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Thierry PAPOT